PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE – PERTES DE RÉCOLTE

Excès de pluies du 9 au 17 mai 2020

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2020

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **N° PACAGE : 034**|__|__|__|__|__|__|

Demandeur : _____

Nature de la culture	Surface sinistrée (ha)	Quantité récoltée non déclassée (a)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie (b)	Quantité récoltée totale (c) = (a)+(b)	Unité (q, kg, hl, nb)	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Nom de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros	Autre indemnité hors assurance en euros
								Grêle	MRC		
Olive de bouche irrigué											
Olive de bouche sec											
Olive huile irrigué											
Olive huile sec											